



## **SAINTE-EULALIE DE CERNON**

### Compte-rendu du conseil municipal

Mardi 21 décembre 2021

**Présents** : Le Maire CADENET Thierry, CRISTOL Bastien, CROLY-LABOURDETTE Hélène, FORESTIER Yoann, FROMOND Marianne, GENIEZ Victorien, GLANDIERES Florian, TULSA Yoann, VIALA Philippe.

**Excusé** : FROMOND Marianne ayant donné pouvoir à CRISTOL Bastien, TULSA Yoann ayant donné pouvoir à CADENET Thierry

**Absents excusés** : GAZZO Yves, VINAS Marie-Laure

La séance est ouverte à 18H30.

### **ORDRE DU JOUR**

#### **1. Dématérialisation des autorisations du droit des sols**

Le conseil municipal approuve les Conditions Générales d'Utilisation du téléservice pour la dématérialisation des actes et autorisations d'urbanismes. La possibilité est offerte aux citoyens de déposer leurs demandes d'autorisation d'urbanisme de manière dématérialisée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Un lien se trouve sur le site de la mairie.

#### **2. Prise de possession d'immeubles sans maître (dossier Peytavi)**

Le conseil municipal approuve la prise de possession des biens sans maître de Mme Peytavi (ruines au croisement de la rue de la roche et de la rue de Ladoux et plusieurs parcelles au puech de la vigne).

### **3. Reversement de la participation de l'association SETE pour le financement de la scénographie**

La commune ayant pris en charge le financement de la scénographie "Larzac, terre de chevaliers", l'association SETE, qui en assure l'exploitation au travers des visites, va reverser à la commune un montant de 4 euros par visiteur (entrées payantes seulement), soit un total de 46 532 euros.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H20.**